

## **Règles de bonnes conduites pour les participant-e-s**

Afin que ses cours se déroulent dans une atmosphère propice à l'apprentissage de la natation et dans le respect de chacun-e, l'ensemble des participant-e-s s'engage à respecter ces présentes règles de bonne conduite, ainsi que le règlement de la Commune de Pully du bassins scolaires figurant à proximité de l'entrée des vestiaires.

Le Pully natation est un club de sport à but non-lucratif en participant aux cours vous devenez automatiquement membre dudit club. Chaque membre se doit de donner le meilleur pour faire fonctionner et permettre l'évolution du club.

### **Respect du règlement**

En s'inscrivant aux cours du Pully Natation, les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que celui de la piscine de la commune de Pully. Les parents sont priés de présenter à leurs enfant les points de ce règlement qui les concernent et de s'assurer qu'ils les respectent. Le Non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion (sans remboursement de cours) en cas de violations graves et/ou répétées.

### **Périodes et durée des cours**

Les cours sont réalisés sur une année scolaire d'environ 30 leçons, compte tenu des fériés et vacances scolaires.

Les leçons ont une durée de 30 à 90 minutes en fonction du niveau du groupe. Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.

### **Responsabilité et assurance**

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance-accidents et d'une assurance-civile. Le Pully Natation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

### **Modalités d'inscription**

Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.pully-natation.ch](http://www.pully-natation.ch). Les données d'inscription doivent être aussi complètes que possible. Aucune Inscription n'est possible si une ancienne facture reste ouverte. Inscriptions tardives : Les inscriptions tardives ne sont possibles qu'en cas de disponibilité. Elles ne donnent droit à aucune réduction.

### **Tarifs**

Le prix forfaitaire du cours correspond à toutes les leçons d'une saison scolaire. L'entrée à la piscine est comprise dans le prix.

Aucun remboursement ne sera accepté hormis sous présentation d'un certificat médical pour les absences d'au moins 4 semaines consécutives, hors vacances scolaires.

La cotisation de membre du Club est due soit 120 frs pour les moins de 20 ans et 200 frs pour les plus de 20 ans.

## **Présences aux cours**

Les enfants doivent être ponctuels aux leçons, qui doivent en principe être suivies dans leur intégralité. La réussite et la progression dépend d'une participation régulière aux leçons. Les absences prévues doivent être annoncées soit la semaine précédente au moniteur ou à la monitrice titulaire du cours, soit au secrétariat du club par e-mail.

## **Règles de comportement**

Les règles de la politesse, de la bienséance et du fair-play doivent être respectées par les enfants et leurs parents. Les participants doivent respecter les installations sportives et le matériel mis à disposition. Tout moyen de locomotion (trottinette, rollers, planche à roulette...) doit rester en dehors du bâtiment. Toute dégradation fautive sera facturée à la personne responsable.

## **Pour les enfants**

Respecter les moniteurs et les autres participants aux cours. Respecter les règles de l'hygiène et de la politesse. Ecouter les consignes des moniteurs. Etre prêt et calme 5 minutes avant le début de la leçon. Ne pas entrer dans l'eau sans l'autorisation des moniteurs. Ne pas courir au bord du bassin. Ne pas bousculer ses camarades. Ne pas quitter la piscine sans l'autorisation des moniteurs. Ne pas manger dans l'enceinte de l'école. Ne pas faire pipi dans l'eau.

## **Pour les parents**

Respecter les moniteurs et les autres participants aux cours. Amener son enfant à l'heure et venir le rechercher à l'heure. Veiller que son enfant soit préparé au moins 5 minutes avant le début de la leçon. Les parents sont priés de rester en dehors de l'enceinte de la piscine. Les parents ne sont pas autorisés à suivre la leçon au bord de la piscine. Les parents peuvent observer la leçon depuis la galerie qui se situe après le hall d'entrée.

## **Tenue**

Les shorts ou bermudas ne sont pas autorisés pour des raisons d'hygiène mais de confort également. Le bonnet de bain est obligatoire pour les enfants qui ont des cheveux longs. Les lunettes de natation sont interdite durant la phase d'apprentissage ( l'école de natation) et sont par la suite obligatoires.

## **Règles d'hygiène**

Chaque participant doit contribuer au respect de la qualité de l'eau et de la propreté des vestiaires. Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Les enfants doivent se doucher et, au besoin, passer aux toilettes avant le début de la leçon. La nourriture est interdite dans dans le bâtiment.